

**Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections professionnelles - scrutin du 4 au 6 décembre 2018.**

**Le Directeur de l'université de technologie de Compiègne,**  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'établissement,  
Vu la décision UTC n°2018-137I en date du 4 octobre 2018 relative aux élections professionnelles,

## **DÉCIDE**

### **Article 1 : composition du bureau de vote électronique**

Le bureau de vote électronique relatif aux élections professionnelles qui se dérouleront par internet du mardi 4 décembre 2018 10h00 au jeudi 6 décembre 2018 17h00 heures locales, sera composé de la manière suivante :

**Présidente :** Aurélie Germonprez  
**Secrétaire :** Lydia Vignolle-Dupré

### **Délégués des listes en présence :**

Au titre de la CGT :  
Titulaire : Paul Crubillé,  
Suppléant : Vincent Robin.

Au titre de la FSU :  
Titulaire : Pascal Martin,  
Suppléant : Myriam Sawezyn.

Au titre du SNPTES :  
Titulaire : Jacky Naudin,  
Suppléant : Catherine Lacourt.

### **Article 2 : répartition des clés de vote**

Deux clés de vote sont attribuées aux délégués de liste et une clé est attribuée au président du bureau de vote.

### **Article 3 :**

La directrice générale des services de l'UTC est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Service des  
affaires générales et  
juridiques**

Aurélie Germonprez  
☎ 03-44-23-73-76  
sagi@utc.fr

**Université de  
Technologie  
de Compiègne**

CS 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23  
www.utc.fr

*Original :* service des affaires générales et juridiques  
*Diffusion :* rectorat  
générale  
rubrique actes réglementaires

Le directeur,

Philippe Courtier  
Pour l'Ordonnateur, par délégation  
Olivier Gapenne

